



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180730-2018_190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2018
Affichage : 02/08/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 30 juillet 2018
Délibération N°2018/190

**Mise à disposition temporaire de locaux pour la production
de repas au profit de l'Association Départementale des Amis
et Parents d'Enfants Inadaptés**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Suite au sinistre qui a touché l'ESAT U LICETTU, empêchant la production de repas par cet organisme, la Ville d'Ajaccio accepte de mettre à la disposition de l'ADAPEI, à titre gracieux, les espaces techniques et les équipements de la cuisine de production des Jardins de l'Empereur, du vendredi 20 juillet au vendredi 31 août 2018. Ce prêt de locaux a pour vocation de permettre la production quotidienne de 60 plateaux repas à destination de la compagnie aérienne Air Corsica.

Monsieur Rémy CELESCHI, responsable technique des cuisines de l'ESAT U LICETTU, sera le référent sur place.

Six cuisiniers de l'ADAPEI seront présents entre 6h et 19h30 sur le site.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Isabelle FELICIAGGI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2018,

AUTORISE

À l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition des espaces techniques de production et des équipements de la cuisine de production des Jardins de l'Empereur, du vendredi 20 juillet au vendredi 31 août 2018, avec l'ADAPEI, représentée par Monsieur Jean-Pierre MAGNANI, Président de l'ADAPEI.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Laurent MARCANGELI


MAIRIE D'AJACCIO
20000 AJACCIO